



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

COMMISSION DES
RESSOURCES GÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE

CGRFA/WG-FGR-5/18/Report

Cinquième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières

Rome (Italie), 8-10 mai 2018

**COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

RAPPORT DE LA CINQUIÈME SESSION

DU

**GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL
SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES**

Rome (Italie), 8-10 mai 2018

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Rome, 2018**

Les documents relatifs à la cinquième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont disponibles sur internet, à l'adresse suivante:

<http://www.fao.org/forestry/86904/fr/>

Il est également possible de se les procurer à l'adresse suivante:

Secrétaire du Groupe de travail technique intergouvernemental
sur les ressources génétiques forestières
Division des politiques et des ressources forestières
Département des forêts
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
00153 Rome (Italie)

Courriel: FO-ITWG-FGR@fao.org

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>
I. Introduction	1
II. Ouverture de la session et élection du président, des vice-présidents et du rapporteur	2 – 8
III. État d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières	9 – 13
IV. Élaboration du deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde	14 – 20
V. Accès aux ressources génétiques forestières et partage des avantages en découlant	21 – 24
VI. «Informations génétiques numériques»	25 – 29
VII. Projet de plan de travail concernant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture	30 – 31
VIII. Projet de plan stratégique 2018-2027 de la commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	32 – 34
IX. Déclarations de clôture	35 – 37

Annexes

- A. Ordre du jour de la cinquième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières
- B. Membres et suppléants du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières élus par la Commission à sa seizième session ordinaire
- C. Notes explicatives décrivant, dans le cadre des Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages, les caractéristiques distinctives des ressources génétiques forestières
- D. Planification de la dix-neuvième session de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
- E. Liste des documents

I. INTRODUCTION

1. La cinquième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières (le Groupe de travail) s'est tenue à Rome (Italie) du 8 au 10 mai 2018. La liste des membres et des suppléants du Groupe de travail figure à l'*annexe B*. On trouvera la liste des délégués et des observateurs sur le site web de la FAO¹.

II. OUVERTURE DE LA SESSION ET ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DU RAPPORTEUR

2. M. Sibidou Sina (Burkina Faso), Président de la quatrième session du Groupe de travail, a souhaité la bienvenue aux délégués et aux observateurs.

3. Mme Eva Müller, Directrice de la Division des politiques et des ressources forestières, a souhaité à son tour la bienvenue aux délégués et aux observateurs. Elle a indiqué que la gestion durable des forêts et la biodiversité continuaient de figurer parmi les priorités du programme mondial de développement durable. Elle a attiré l'attention sur le tout premier Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2017, et a précisé que les deux premiers objectifs d'ensemble de ce plan étaient particulièrement importants pour les ressources génétiques forestières. Elle a souligné que la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières (le Plan d'action mondial) était toujours d'actualité et restait particulièrement pertinente, et a demandé aux membres et aux observateurs de continuer de faire valoir l'importance des ressources génétiques forestières.

4. Mme Irene Hoffmann, Secrétaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission), a elle aussi souhaité la bienvenue aux délégués et aux observateurs. Elle a souligné la nécessité de traiter la question des ressources génétiques forestières dans le contexte plus large de la biodiversité et d'harmoniser les mesures relatives à ces dernières avec les autres mesures mises en place, notamment celles qui visent d'autres ressources génétiques ainsi que la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Elle s'est attardée sur les travaux en cours de la Commission sur *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, et a indiqué que cette publication, élaborée à partir des rapports nationaux, faisait ressortir la nécessité d'une collaboration interdisciplinaire et intersectorielle.

5. Le Président a informé le Groupe de travail que, conformément aux dispositions de l'article III de ses statuts, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et la Guinée équatoriale (en remplacement du Congo, de l'Érythrée et de la Zambie), le Pakistan (en remplacement du Viet Nam), la Finlande, l'Estonie et la Norvège (en remplacement de la France, de la Fédération de Russie et de la Suède) et Oman (en remplacement de la République arabe syrienne) participeraient à la session en qualité de membres.

6. Le Groupe de travail a élu Mme Randi Johnson (États-Unis d'Amérique) Présidente, et M. Maman Adda (Niger), M. K.M.A. Bandara (Sri Lanka), M. Czeslaw Koziol (Pologne), M. Luis Gustavo Asp Pacheco (Brésil), M. E. M. E. Mohamedain (Soudan) et M. Martin Golman (Papouasie-Nouvelle-Guinée) vice-présidents. M. Adda a été élu rapporteur.

7. Le Groupe de travail a souligné qu'il importait de publier les documents en ligne au moins deux semaines avant le début de chaque session.

8. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour, reproduit à l'*annexe A*.

¹ <http://www.fao.org/forestry/86904/fr/>.

III. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU *PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES*

9. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé *État d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*² et a pris connaissance du document relatif au projet de premier rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial³, du document relatif au projet de directives volontaires relatives à l'élaboration de stratégies nationales sur les ressources génétiques forestières⁴ et du document relatif au projet de stratégie de financement à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial⁵.

10. Le Groupe de travail a noté les activités mentionnées et a salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Il a pris note du document relatif au projet de premier rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial et a recommandé que les pays, réseaux régionaux et organisations internationales compétentes qui n'ont pas encore communiqué leurs rapports intérimaires soient invités à le faire au plus tard le 31 août 2018. En outre, il a recommandé qu'une mise à jour de ce premier rapport soit présentée pour examen à la Commission à sa prochaine session.

11. Le Groupe de travail a demandé au Secrétariat d'inviter les points focaux nationaux pour les ressources génétiques forestières ainsi que les réseaux régionaux et organisations internationales compétents à transmettre leurs observations sur le *projet de directives volontaires relatives à l'élaboration de stratégies nationales sur les ressources génétiques forestières* au plus tard le 31 juillet 2018, et d'intégrer les observations reçues dans le document en vue de son examen par la Commission à sa prochaine session.

12. Le Groupe de travail a pris connaissance du projet de stratégie de financement à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Il a accueilli favorablement la proposition tendant à intégrer systématiquement la question de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques forestières dans les actions et activités globales mises sur pied afin d'appuyer la mise en œuvre de la gestion durable des forêts et l'application des mesures en rapport avec les forêts visant l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets à l'aide des mécanismes de financement en vigueur. Le Groupe de travail a demandé au Secrétariat de veiller à ce que le cadre REDD+ soit pris en considération dans le document. Il a demandé au Secrétariat de mettre à jour, à partir des observations reçues durant la session, le projet de stratégie de financement en vue de son examen par la Commission à sa prochaine session.

13. Le Groupe de travail a recommandé à la Commission d'inviter les pays à continuer de mettre en œuvre le Plan d'action mondial, et à les encourager à tenir compte des conclusions du premier rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial, le cas échéant. En outre, il a recommandé à la Commission de demander à la FAO de continuer de coordonner et de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action mondial, en collaboration avec les réseaux régionaux et les organisations internationales compétentes. Il a conseillé par ailleurs à la Commission d'encourager les donateurs à contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action mondial et à sa stratégie de financement.

² CGRFA/WG-FGR-5/18/2.

³ CGRFA/WG-FGR-5/18/Inf.3.

⁴ CGRFA/WG-FGR-5/18/Inf.4.

⁵ CGRFA/WG-FGR-5/18/Inf.5.

IV. ÉLABORATION DU DEUXIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES DANS LE MONDE

14. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé *Élaboration du Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde*⁶ et a pris note du document relatif au projet de directives concernant l'élaboration des rapports de pays en vue de l'élaboration du Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde⁷ (Deuxième rapport).

15. Le Groupe de travail a pris note des grandes lignes proposées pour l'élaboration du Deuxième rapport et s'est félicité du calendrier y relatif, et a recommandé à la Commission de les approuver.

16. Le Groupe de travail a examiné le projet de directives relatives à l'élaboration des rapports de pays et a recommandé qu'il apparaisse plus clairement que la liste de questions figurant dans la deuxième section (rapports complémentaires) servait à donner des éléments de contexte à la fourniture des données soumises par l'intermédiaire du questionnaire en ligne (section 1). Le Groupe de travail s'est déclaré préoccupé par le fait que la quantité élevée de données et d'informations demandées risquait de dissuader certains pays de présenter un rapport. Il a recommandé à la FAO de hiérarchiser les données et les informations nécessaires à l'élaboration des rapports de pays, en particulier les questions d'orientation figurant dans la section relative aux rapports complémentaires. En outre, le Groupe de travail a recommandé à la FAO de ne pas recueillir de données générales sur les ressources forestières car ces données étaient déjà recueillies dans le cadre de l'Évaluation des ressources forestières mondiales. Il a également recommandé que soit mis en place un portail en ligne sur lequel seraient présentés et publiés les rapports de pays. Le Groupe de travail a demandé au Secrétariat de veiller à ce que le système en ligne permette d'effectuer une copie des rapports à l'intention des pays. Il a en outre recommandé que les directives relatives à l'établissement des rapports autorisent les pays à faire rapport sur les activités de mise en œuvre n'ayant pas encore débouché sur des résultats concrets. Il a également recommandé que le glossaire des termes techniques, qui sera joint au questionnaire, soit encore amélioré de manière à ce que certains concepts, comme celui de conservation *in situ* dans le contexte des plantations forestières, soient mieux définis. Le Groupe de travail a demandé au Secrétariat d'inviter les correspondants nationaux pour les questions de ressources génétiques forestières à formuler des observations sur le projet de directives le 15 septembre 2018 au plus tard, et d'en élaborer une version finale à la lumière des observations reçues, pour examen par la Commission à sa prochaine session.

17. Le Groupe de travail a examiné la question de l'élaboration d'un système d'information mondial relatif aux ressources génétiques forestières. Il a noté que cette question devait constituer une priorité en vue de rendre publiques les données clés des rapports de pays. Le Groupe de travail a également noté que le système d'information devait permettre aux pays d'obtenir des copies des rapports pour leur propre usage. Le Groupe de travail a recommandé à la Commission de demander à la FAO de commencer à mettre au point un nouveau système d'information mondial relatif aux ressources génétiques forestières, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires supplémentaires. En outre, il a recommandé à la Commission d'encourager la FAO à étudier des moyens qui pourraient permettre de renforcer les systèmes nationaux et régionaux relatifs aux ressources génétiques forestières, notamment au moyen d'un appui technique et financier.

18. Le Groupe de travail a pris note du souhait de Bioversity International et de l'Institut forestier européen de contribuer à la création d'un système d'information mondial relatif aux ressources génétiques forestières et à l'élaboration du Deuxième rapport.

19. Le Groupe de travail a souligné la nécessité de renforcer les capacités et a recommandé à la FAO d'apporter un appui aux pays en matière d'établissement de rapports dans le cadre de l'élaboration du Deuxième rapport.

20. Le Groupe de travail a recommandé à la Commission d'inviter les pays à présenter leur rapport de pays en vue de l'élaboration du Deuxième rapport le 30 juin 2020 au plus tard. En outre, il a recommandé à la Commission de demander à la FAO d'inviter des réseaux régionaux relatifs aux

⁶ CGRFA/WG-FGR-5/18/3.

⁷ CGRFA/WG-FGR-5/18/Inf.6.

ressources génétiques forestières et des organisations internationales compétentes en la matière à contribuer à l'élaboration du Deuxième rapport. Le Groupe de travail a noté que des ressources extrabudgétaires supplémentaires étaient nécessaires et a recommandé à la Commission d'inviter les donateurs à apporter un appui à l'élaboration du Deuxième rapport.

V. ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES ET PARTAGE DES AVANTAGES EN DÉCOULANT

21. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé *Projet de notes explicatives décrivant, dans le cadre des Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages, les caractéristiques distinctives des ressources génétiques forestières*⁸ et a pris note du document d'information relatif aux contributions des Membres et des observateurs en ce qui concerne l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant⁹, du document d'information relatif aux résultats de l'atelier international sur l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant¹⁰, du document d'information relatif aux comptes rendus de l'atelier international sur l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant¹¹ et du document d'information relatif à l'enquête des correspondants nationaux concernant l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant¹².

22. Le Groupe de travail a confirmé la pertinence des caractéristiques distinctives des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture par rapport aux ressources génétiques forestières (cf. tableau 1 du document CGRFA/WG-FGR-5/18/4). Il a examiné et révisé les notes explicatives (*annexe C* du présent document), pour examen par l'Équipe de spécialistes des questions techniques et juridiques relatives à l'accès et au partage des avantages et par la Commission lors de leurs prochaines sessions respectives.

23. Le Groupe de travail a noté que les notes explicatives n'étaient pas prescriptives et que les introductions aux notes explicatives (*annexe C*) aidaient à comprendre le contexte et la signification des notes. Par conséquent, le Groupe de travail a recommandé à l'Équipe de spécialistes des questions techniques et juridiques de veiller à ce que le contexte et la signification des notes explicatives ne soient pas modifiés lors de la synthèse de ces dernières.

24. Le Groupe de travail a demandé au Secrétariat de mettre les notes explicatives (examinées et révisées par l'Équipe de spécialistes des questions techniques et juridiques) à la disposition des membres du Groupe de travail dans les meilleurs délais.

VI. «INFORMATIONS GÉNÉTIQUES NUMÉRIQUES»¹³

25. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé *Examen du projet d'étude exploratoire de cadrage visant à recueillir des éléments factuels sur les «informations génétiques numériques» concernant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*¹⁴.

⁸ CGRFA/WG-FGR-5/18/4.

⁹ CGRFA/WG-FGR-5/18/Inf.7.

¹⁰ CGRFA/WG-FGR-5/18/Inf.8.

¹¹ CGRFA/WG-FGR-5/18/Inf.9.

¹² CGRFA/WG-FGR-5/18/Inf.10.

¹³ Cette expression (ou «information de séquençage numérique», dans le document CBD COP XIII/16) doit faire l'objet d'un examen plus approfondi. De multiples expressions sont utilisées dans ce domaine (notamment, «données de séquençage de génome», «informations génétiques obtenues par séquençage», «séquençage génétique numérique», «ressources génétiques dématérialisées» ou «utilisation *in silico*») et il convient donc de réfléchir plus avant à l'expression à adopter.

¹⁴ CGRFA/WG-FGR-5/18/5.

26. Le Groupe de travail a remercié la FAO d'avoir présenté pour examen le document relatif au projet d'étude exploratoire de cadrage visant à recueillir des éléments factuels sur les «informations génétiques numériques» concernant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture¹⁵. Il s'est félicité du projet d'étude et a estimé que celui-ci était complet, pertinent, utile et opportun.

27. Le Groupe de travail a noté que l'expression «informations génétiques numériques» (ou «information de séquençage numérique») était très générale et que son utilisation pouvait être problématique, car il n'y avait pas de définition internationalement reconnue et que cette expression évoluerait au fur et à mesure des avancées scientifiques. Il a noté que les incidences potentielles des «informations génétiques numériques» sur les trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CDB) seraient examinées lors de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la CDB, et a encouragé la FAO à continuer à collaborer étroitement avec les instances de la CDB dans ce domaine.

28. Le Groupe de travail a noté que le groupe *ad hoc* d'experts techniques de la CDB sur les informations génétiques numériques relatives aux ressources génétiques était convenu qu'il fallait examiner plus avant la terminologie du domaine afin de trouver le juste équilibre entre une terminologie dynamique, capable d'évoluer en fonction des avancées scientifiques, techniques et commerciales (entre autres avancées) et une terminologie assez claire et fiable pour qu'une certaine sécurité juridique soit garantie¹⁶.

29. Le Groupe de travail a invité ses membres à donner au Secrétariat d'autres exemples d'utilisation d'«informations génétiques numériques» dans le domaine des ressources génétiques forestières le 31 juillet 2018 au plus tard, pour examen dans le cadre de l'élaboration de la version finale du projet d'étude exploratoire de cadrage. Il a recommandé que l'examen de la question des informations génétiques numériques soit repoussé à sa prochaine session, afin que les résultats de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la CDB puissent être pris en considération.

VII. PROJET DE PLAN DE TRAVAIL CONCERNANT LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES DES MICRO-ORGANISMES ET DES INVERTÉBRÉS POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

30. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé *Projet de plan de travail concernant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture*.¹⁷ Il s'est félicité du projet de plan de travail et a estimé que celui-ci était opportun compte tenu de l'importance des ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés, notamment pour le secteur des forêts.

31. Le Groupe de travail a examiné les domaines prioritaires définis par la Commission à sa dernière session (pollinisateurs, en particulier les abeilles à miel; les micro-organismes et invertébrés présents dans les sols; les agents de lutte biologique; les micro-organismes intervenant dans la digestion de ruminants; et les micro-organismes intervenant dans la transformation des aliments et dans les processus agro-industriels)¹⁸ et a recommandé que la liste des groupes fonctionnels de micro-organismes et d'invertébrés figurant dans le projet de plan de travail soit révisée comme suit:

¹⁵ CGRFA/WG-FGR-5/18/Inf.11.

¹⁶ CBD/DSI/AHTEG/2018/1/4, paragraphe 12.

¹⁷ CGRFA/WG-FGR-5/18/6.

¹⁸ CGRFA/16/17/Report Rev.1, paragraphe 79.

CGRFA-18	Pollinisateurs, en particulier les abeilles à miel
CGRFA-19	Micro-organismes et invertébrés présents dans les sols
CGRFA-20	Agents de lutte biologique, endophytes et symbionts
CGRFA-21	Organismes, y compris les champignons comestibles, utilisés dans l'alimentation humaine/animale
CGRFA-22	Transformation des aliments et processus de fermentation agro-industriels
CGRFA-23	Micro-organismes intervenant dans la digestion de ruminants

VIII. PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE 2018-2027 DE LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

32. Le Groupe de travail a examiné et révisé le document relatif au *Projet révisé de plan stratégique 2018-2027 de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*¹⁹.

33. Le Groupe de travail a pris note des avancées réalisées dans la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel de la Commission et a recommandé que la planification des sessions soit révisée (*annexe D*). Il a noté que les buts transversaux proposés s'appuyaient sur les évaluations mondiales réalisées sous la direction de la Commission, sur les domaines d'action stratégiques prioritaires, sur les objectifs à long terme et les cibles des plans d'action mondiaux de la Commission ainsi que sur d'autres activités lancées en considération des évaluations mondiales.

34. Le Groupe de travail a recommandé à la Commission d'actualiser régulièrement le Programme de travail pluriannuel et la planification des sessions et de réexaminer le plan stratégique, au besoin. Il a remercié le Gouvernement suisse et le Gouvernement norvégien pour leur contribution au fonds fiduciaire multidonateurs pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel et a recommandé à la Commission d'encourager d'autres donateurs à suivre leur exemple.

IX. DÉCLARATIONS DE CLÔTURE

35. M. Hiroto Mitsugi, Sous-Directeur général du Département des forêts, a félicité le Groupe de travail pour ses réalisations. Il a noté que les débats et les recommandations du Groupe de travail apportaient des contributions précieuses à la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts. Il a ajouté que, dans le contexte de la treizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, la mise en œuvre du Plan d'action mondial jouait un rôle très important dans le renforcement de la gestion durable des forêts. Il a rappelé que le Département des forêts de la FAO était prêt à apporter un appui technique aux pays s'agissant de la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

36. Mme Hoffmann a remercié les délégués et les observateurs pour leurs contributions et leur participation active. Elle a fait remarquer qu'il fallait travailler sans relâche à la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Elle s'est réjouie des résultats de la session et en a souligné l'importance pour le travail de la Commission.

37. La Présidente a remercié les membres et les observateurs pour leur travail et leurs recommandations. Elle a également remercié le rapporteur et le Secrétariat, ainsi que les autres membres du personnel de la FAO, pour leur contribution à la réussite de la session.

¹⁹ CGRFA/WG-FGR-5/18/7.

ANNEXE A

**ORDRE DU JOUR DE LA CINQUIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL
TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES
FORESTIÈRES**

Rome, 8-10 mai 2018

1. Élection du Président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et du rapporteur
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
3. État d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières
 - 3.1 Premier rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières (rapport préliminaire)
 - 3.2 Projet de directives volontaires relatives à l'élaboration de stratégies nationales sur les ressources génétiques forestières
 - 3.3 Projet de stratégie de financement à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières
4. Élaboration du Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde
5. Accès aux ressources génétiques forestières et partage des avantages en découlant
6. «Informations génétiques numériques»
7. Projet de plan de travail concernant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture
8. Projet révisé de plan stratégique 2018-2027 de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
9. Autres questions
10. Adoption du rapport

ANNEXE B

**MEMBRES ET SUPPLÉANTS DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE
INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES
ÉLUS PAR LA COMMISSION À SA SEIZIÈME SESSION ORDINAIRE**

<i>Composition (nombre de pays par région)</i>	<i>Pays</i>
Afrique (5)	Congo Érythrée Maroc Niger Zambie <i>Premier suppléant: Togo</i> <i>Deuxième suppléant: Swaziland</i>
Asie (5)	Chine République démocratique populaire lao République de Corée Sri Lanka Viet Nam <i>Premier suppléant: Thaïlande</i> <i>Deuxième suppléant: Indonésie</i>
Europe (5)	France Fédération de Russie Italie Pologne Suède <i>Premier suppléant: Finlande</i> <i>Deuxième suppléant: Royaume-Uni</i>
Amérique latine et Caraïbes (5)	Argentine Brésil Cuba Équateur Pérou <i>Premier suppléant: Costa Rica</i> <i>Deuxième suppléant: Panama</i>
Proche-Orient (4)	Iran (République islamique d') Soudan République arabe syrienne Yémen <i>Premier suppléant: Jordanie</i> <i>Deuxième suppléant: Liban</i>
Amérique du Nord (2)	Canada États-Unis d'Amérique
Pacifique Sud-Ouest (2)	Papouasie-Nouvelle-Guinée Vanuatu <i>Premier suppléant: Fidji</i> <i>Deuxième suppléant: Îles Salomon</i>

ANNEXE C

NOTES EXPLICATIVES DÉCRIVANT, DANS LE CADRE DES ÉLÉMENTS RELATIFS À L'ACCÈS ET AU PARTAGE DES AVANTAGES, LES CARACTÉRISTIQUES DISTINCTIVES DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

Le Groupe de travail a examiné et révisé le projet de notes explicatives, qui figure ci-après, afin que l'Équipe de spécialistes des questions techniques et juridiques relatives à l'accès et au partage des avantages l'étudie de manière plus approfondie à ses sessions suivantes.

Caractéristiques distinctives des ressources génétiques forestières

1. Les gouvernements souhaiteront peut-être prendre en considération les aspects suivants des ressources génétiques forestières, s'agissant de l'accès à celles-ci et du partage des avantages en découlant:

- Les ressources génétiques forestières sont souvent des espèces et des populations non domestiquées.
- Les espèces forestières migrent d'elles-mêmes (certes, lentement) et ne connaissent aucune frontière.
- Les déplacements d'espèces dans le monde entier existent de longue date. De nombreux programmes de plantation reposent sur des espèces allochtones (par exemple, *Pinus*, *Eucalyptus* et *Gmelina*).
- Nombre des avantages tirés des forêts sont des «services écosystémiques», difficiles à évaluer. Contrairement aux cultures destinées à produire, il est difficile de chiffrer la valeur monétaire de ce qui pourrait se dégager d'un programme de sélection ou de restauration.
- Les avantages dérivés de l'amélioration des arbres se concrétisent au bout de plusieurs décennies. Les intervalles de reproduction sont compris entre 10 et 15 ans, et l'âge des plantations peut varier de 8 à 40 ans. Il faudrait près de 35 ans pour voir d'éventuelles retombées économiques réelles d'un programme d'amélioration des arbres forestiers en zone tempérée à partir d'un transfert de matériel (peut-être moins si l'on vend les semences pour une valeur accrue, mais les données sur les bénéfices économiques tirés de la semence sont rares).
- Contrairement aux cultures agricoles, de manière générale, les cultures forestières ne sont pas renouvelées chaque année; cependant, un nombre croissant de produits forestiers non ligneux à forte valeur (dont les fruits, les semences et les feuilles) peuvent contribuer à la sécurité alimentaire.
- La résistance aux maladies est l'un des principaux caractères qui font que l'on a besoin de germoplasme allochtone. Aspects à prendre en considération:
 - o parfois, l'avantage recherché est tout simplement la santé de la forêt, sans aucun projet de récolte dans certains cas;
 - o la maladie contre laquelle on s'efforce, au moyen de programmes de sélection, d'introduire une résistance est souvent originaire de la même région que le germoplasme (c'est-à-dire que le problème provient de la source de résistance).

2. Le projet de notes explicatives qui suit a pour objectif i) de donner des informations générales aux responsables chargés d'élaborer, d'adapter, ou de mettre en œuvre des mesures relatives à l'accès et au partage des avantages dans les pays qui réglementent leurs propres ressources génétiques, et ii) d'apporter des précisions sur certains points abordés dans les Éléments relatifs à l'accès et au

partage des avantages dans la mesure où ils sont pertinents pour les ressources phylogénétiques, et de souligner le caractère volontaire et non prescriptif des notes explicatives.

Informations générales sur les ressources génétiques forestières

3. Les responsables chargés de l'élaboration des politiques relatives à l'accès et au partage des avantages peuvent juger utile de disposer d'informations générales sur l'utilisation et l'échange des ressources génétiques forestières¹. Les notes explicatives devraient dès lors préciser que:

La prospection, l'évaluation et la circulation des matériels forestiers de reproduction existent depuis longtemps dans le secteur forestier. Les premiers essais de provenance ont révélé qu'il existait des «races géographiques» d'essences arborées et que l'origine des semences avait une grande influence sur la survie et le succès des plantations. De nombreux essais de provenance internationaux ont été effectués pour des espèces arborescentes diverses afin de tester les résultats obtenus avec du matériel génétique issu de différents pays ou régions. Par la suite, les résultats de ces essais de provenance ont eu une grande influence sur la demande pour certaines sources de semences par rapport à d'autres, et se sont traduits par de nombreux transferts de matériel génétique entre pays et régions. Les essais de provenance ont également servi d'incitation à la conservation des ressources génétiques forestières. Ils ne sont pas achevés pour toutes les espèces ni dans tous les pays.

Les ressources génétiques forestières sont principalement utilisées de manière directe comme matériel de reproduction (semences, boutures et autres parties de l'arbre destinées à la propagation) pour le reboisement, le boisement ou l'établissement de systèmes d'agroforesterie. Le degré d'utilisation des ressources génétiques forestières dans le cadre de programmes systématiques de prospection et de sélection est très variable selon les espèces arborescentes. Les premières activités de prospection et d'amélioration systématiques ont commencé à être menées il y a environ 50 ans pour plusieurs essences arborescentes à croissance rapide utilisées dans la sylviculture de peuplements artificiels (pins, acacias et eucalyptus, par exemple), dans les plantations industrielles et dans les petites plantations. Pour différentes espèces arborescentes des zones tempérées et boréales, les premiers efforts de prospection et d'évaluation datent d'il y a plus de 200 ans, mais la plupart des programmes d'amélioration systématique ont débuté au cours du vingtième siècle. L'amélioration génétique des arbres englobe aujourd'hui une série de biotechnologies, notamment l'utilisation de marqueurs moléculaires pour la sélection.

Pour la plupart des autres espèces, les efforts en matière d'amélioration génétique sont encore limités et ne portent que sur les essais de provenance et la sélection de peuplements semenciers. En général, la sélection des essences forestières est limitée par la longueur des intervalles de générations et des cycles de sélection et, pour la majorité des essences, les travaux d'amélioration en sont encore aux premières générations. Toutefois, en une génération les gains génétiques peuvent être considérables, compte tenu du fait que les espèces arborescentes forestières ne sont pas domestiquées et présentent une forte diversité génétique, ce qui fait que les taux de sélection peuvent être très élevés. Quelques espèces telles que les eucalyptus et les acacias tropicaux, ainsi que certains pins, progressent relativement vite car leurs intervalles de générations sont plus courts (normalement inférieurs à 10 ans) et les techniques permettent une sélection précoce. Dans le cadre des programmes de sélection, les réservoirs de gènes d'espèces arborescentes sont associés à une taille effective de population importante et à des populations souvent très fragmentées. Le matériel de reproduction des espèces arborescentes forestières peut provenir de sources très diverses, en fonction des progrès de la sélection. Par exemple, la collecte de semences issues de peuplements sauvages et de populations naturelles pour la propagation massive de plantations ou la régénération des forêts demeure une pratique courante. Par ailleurs, des vergers à graines établis dans le cadre de programmes de sélection sont spécifiquement gérés pour produire des semences améliorées. Le matériel génétique produit dans ces vergers a été testé et sélectionné lors d'essais de provenance menés dans des conditions climatiques et des sites variés et peut être

¹ Voir [Étude de référence n° 44](#).

optimisé pour des caractéristiques commerciales spécifiques, telles que le volume ligneux, le rendement en pâte ou en biomasse et la teneur des feuilles en huile essentielle. Des pépinières à grande échelle produisant des plantules ou des boutures d'arbres sont souvent gérées par de grandes entreprises ou des organismes étatiques, mais les petites pépinières appartenant aux agriculteurs ou aux communautés locales sont souvent la principale source de plantes de semis dans les zones rurales, surtout dans celles où la foresterie commerciale est absente.

Quelques collections *ex situ* de ressources génétiques forestières ont été créées pour la conservation et la recherche et sont habituellement gérées par des institutions de recherche publiques ou semi-publiques. La circulation de ressources génétiques forestières dans le monde est un phénomène de longue date et la proportion de matériel forestier de reproduction issu d'espèces exotiques utilisé pour la plantation et le boisement est assez élevée. Il existe toutefois des écarts considérables entre espèces, quant à leur importance dans les échanges internationaux de matériel génétique et à leur diffusion en dehors de leurs aires de répartition naturelle. Par exemple, plusieurs essences à croissance rapide – acacias, pins et eucalyptus – ont beaucoup circulé dans le monde entier et sont aujourd'hui cultivées bien au-delà de leurs aires de répartition naturelles. De même, des essences tropicales prisées, comme l'acajou, le cèdre d'Amérique et le teck, sont cultivées en tant que source de bois exotique dans de nombreux pays.

Pour certaines espèces, par exemple les espèces arborescentes utilisées dans l'agroforesterie, les échanges se sont produits à une échelle plus réduite, mais leur diffusion dans des pays en dehors de leur aire d'origine a néanmoins joué un rôle important dans le développement du secteur agroforestier. Toutefois, pour de nombreuses espèces, l'échange de matériel génétique reste limité et a lieu principalement au niveau régional ou entre des pays ayant des conditions climatiques semblables. Plusieurs espèces sont également utilisées presque uniquement dans leur habitat naturel, dans les forêts natives, et ne sont échangées que très exceptionnellement, par exemple dans le cas de travaux de recherche ciblés.

Dans tous ces cas de figure, il convient de noter qu'il faut du temps avant de constater d'éventuelles retombées économiques. Contrairement à la plupart des cultures agronomiques, il faut attendre de nombreuses années que les arbres soient prêts à être récoltés à des fins alimentaires ou non alimentaires (fibres). Les retombées économiques du transfert de matériel génétique sont souvent difficiles à déterminer, car elles ont trait à la santé des forêts et à d'autres biens et services écosystémiques.

Mesures de type législatif, politique et administratif, notamment les pratiques existantes

4. Les Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages sont régis par des mesures spécifiques de nature administrative ou juridique qui existent parfois déjà pour certains sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. On se reportera en particulier au Traité. Les notes explicatives devraient par conséquent préciser que:

Le Traité couvre l'ensemble des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Certains produits arboricoles sont également couverts par le Système multilatéral d'accès et de partage des avantages, notamment les pommiers (*Malus*); les arbres à pain (*Artocarpus*); les agrumes (*Poncirus* et *Fortunella* en tant que porte-greffe); les cocotiers (*Cocos*) et quelques plantes fourragères ligneuses. Dans le cadre du Traité, l'accès à ces ressources génétiques est accordé conformément à un accord type de transfert de matériel à des fins d'utilisation et de conservation en matière de recherche, de sélection et de formation pour l'alimentation et l'agriculture, à l'exclusion des utilisations chimiques ou pharmaceutiques et/ou d'autres utilisations industrielles non alimentaires et non fourragères².

5. Les Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages portent également sur les pratiques en vigueur dans le secteur commercial et dans la recherche – en matière d'utilisation et d'échange des ressources génétiques à des fins de recherche-développement – qui ont éventuellement déjà été mises au point par certains sous-secteurs, et encouragent les gouvernements à prendre ces pratiques en

² Traité, article 12.3 a).

considération dans l'élaboration de mesures régissant l'accès et le partage des avantages³. Les notes explicatives devraient par conséquent préciser que:

La reproduction des arbres est parfois réalisée par les coopératives afin de mettre en commun les ressources des différents collaborateurs par le biais de programmes de sélection communs. Les gouvernements souhaiteront peut-être traduire ce mode de fonctionnement commun moderne en matière de programme de sélection dans leurs mesures relatives à l'accès et au partage des avantages, en vue d'encourager et de soutenir la mise en commun des ressources génétiques forestières et de faciliter le partage des avantages découlant de leur utilisation, y compris par le biais d'accords de coopération allant au-delà de l'accès et du partage des avantages.

Recensement et consultation des organismes gouvernementaux et des parties prenantes non gouvernementales qui détiennent, fournissent ou utilisent des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

6. Les Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages recommandent de consulter les organismes gouvernementaux et les parties prenantes non gouvernementales qui détiennent, fournissent ou utilisent des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture⁴. Les notes explicatives devraient préciser que:

Bien souvent, l'autorité compétente en matière d'accès et de partage des avantages n'est pas l'autorité en charge du secteur forestier. Comme la plupart des acteurs du secteur forestier ont des connaissances limitées en matière d'accès et de partage des avantages et des implications pour leur secteur, des consultations pourraient contribuer à sensibiliser le sous-secteur et aider les décideurs et les administrateurs à mieux comprendre les spécificités de la recherche-développement en foresterie et les pratiques d'utilisation et d'échange en vigueur dans le sous-secteur.

Intégration des mesures d'accès et de partage des avantages dans les stratégies et politiques ayant trait plus largement à la sécurité alimentaire et au développement agricole durable

7. Les Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages recommandent d'envisager l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant dans le contexte plus large du développement agricole durable et de la sécurité alimentaire⁵. Les notes explicatives devraient ainsi faire explicitement référence aux politiques et dispositions législatives qui pourraient comprendre ou renvoyer à des dispositions pertinentes pour l'accès aux ressources génétiques forestières et le partage des avantages en découlant:

Les arbres jouent un rôle important de par leur contribution à la sécurité alimentaire. Ils offrent rarement un régime alimentaire complet mais apportent des compléments essentiels à la production agricole sous forme de fruits, de noix et de feuilles, en particulier en période de sécheresse, de famine, de catastrophes et de conflits. Les forêts naturelles sont également essentielles à la survie des populations forestières, notamment de nombreux peuples autochtones. Les forêts fournissent des biens et des services clés aux communautés agricoles, dans la mesure où elles permettent l'approvisionnement en eau salubre des terres agricoles et offrent un habitat aux insectes pollinisateurs. Les agriculteurs permettent d'accroître la sécurité alimentaire en maintenant des arbres sur les terres agricoles, en encourageant la régénération naturelle et en plantant des arbres et d'autres plantes forestières. Pendant la plus grande partie de l'année, les éleveurs des zones arides et semi-arides sont tributaires des arbres comme source de fourrage pour leur bétail. Les forêts, les arbres et les systèmes d'agroforesterie contribuent ainsi à plus d'un titre à la sécurité alimentaire et à la nutrition, mais ces contributions ne sont souvent que très peu prises en considération dans les stratégies nationales en matière de développement et de sécurité alimentaire. La foresterie commerciale peut donc permettre de réduire la pauvreté et d'accroître la sécurité alimentaire. Ainsi, les

³ Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages, paragraphe 15.I.c.

⁴ Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages, paragraphe 15.II.

⁵ Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages, paragraphe 15.III.

mesures relatives à l'accès aux ressources génétiques forestières et au partage des avantages en découlant doivent être prises en compte dans les considérations plus générales de sécurité alimentaire, et dans les politiques forestières pertinentes.

Les forêts assurent divers services écosystémiques et les ressources génétiques forestières jouent un rôle important tant dans l'atténuation du changement climatique que dans l'adaptation à ses effets. Certaines caractéristiques liées à l'adaptation, comme la résistance à la sécheresse, revêtent – et continueront de revêtir – une importance croissante, y compris dans le cadre des programmes de sélection et de reproduction qui font intervenir des matériels locaux et allochtones. Dans ce contexte, les populations forestières marginales sont particulièrement importantes pour la conservation et l'utilisation des ressources génétiques forestières d'intérêt. Les activités de recherche en matière de diversité génétique revêtent une importance cruciale dans la mesure où elles facilitent l'identification et l'utilisation des matériels les plus adaptés aux projets de reboisement et de restauration; elles contribueront ainsi à l'atténuation du changement climatique.

Le risque de propagation d'organismes nuisibles et de maladies à travers le transfert de matériel génétique d'arbres est souvent très élevé. L'objectif des mesures phytosanitaires est de limiter la prolifération de ces organismes nuisibles et maladies, ce qui continue de constituer un défi majeur. Ces réglementations, ainsi que les codes de pratiques, peuvent faire référence à l'accès aux ressources génétiques forestières et au partage des avantages en découlant, dans l'objectif de réduire la charge bureaucratique et de rationaliser les procédures administratives.

Intégration de la mise en œuvre des mesures relatives à l'accès et au partage des avantages dans le paysage institutionnel

8. Les mesures relatives à l'accès et au partage des avantages s'appliquent souvent à divers sous-secteurs et aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui sont souvent sous la responsabilité de différents ministères et autorités compétentes. Les Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages recommandent d'envisager de faire appel aux structures administratives en place dans les sous-secteurs pour la mise en œuvre des mesures relatives à l'accès et au partage des avantages, plutôt que d'ajouter de nouvelles strates administratives.

Les dispositions existantes relatives à la gouvernance forestière pourraient être utilisées pour la mise en œuvre des mesures relatives à l'accès aux ressources génétiques forestières et le partage des avantages en découlant. L'examen des pratiques actuelles et des pratiques en usage par le passé montre que la mise en œuvre de mesures relatives à l'accès et au partage des avantages varie fortement d'un pays à l'autre ainsi qu'à l'intérieur des pays en fonction des entités compétentes. Dans certains pays, une autorité centrale pourrait superviser la mise en œuvre des mesures relatives à l'accès et au partage des avantages, tandis que les compétences en matière de ressources génétiques forestières pourraient être confiées à l'agence nationale des forêts ou à l'institut national de recherche forestière, compte tenu de son expertise, de sa connaissance des parties prenantes et de sa responsabilité pour la mise en œuvre d'autres réglementations relatives aux ressources génétiques forestières. Dans d'autres pays, il n'existe pas d'autorité centrale et l'ampleur des mesures relatives à l'accès et au partage des avantages varie fortement: les mesures peuvent se limiter à l'utilisation de certificats phytosanitaires ou prendre la forme d'un accord officiel relatif aux avantages.

Flux de matériel génétique, y compris au niveau international

9. Les Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages recommandent que durant l'élaboration, l'adaptation et la mise en œuvre des mesures régissant l'accès et le partage des avantages, l'importance des flux de matériel génétique soit prise en compte⁶. Les notes explicatives devraient préciser que:

⁶ Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages, paragraphe 15 I.e.

Au cours des 200 dernières années, les transferts de ressources génétiques d'essences forestières à l'intérieur et en dehors de leurs aires de répartition naturelle aux fins de la foresterie et de la recherche-développement ont augmenté. Le matériel génétique transféré a été utilisé pour la plantation d'arbres à des fins multiples, allant de la production de produits ligneux et non ligneux à la fourniture de services écosystémiques, notamment la restauration des forêts en vue de la conservation de la biodiversité, de l'atténuation du changement climatique et de l'aménagement des bassins versants.

Des semences d'*Acacia* en provenance d'Asie et d'Océanie ont été exportées vers l'Afrique australe. *Eucalyptus camaldulensis* et *Eucalyptus globulus*, en provenance d'Australie, ont été introduits dans 91 et 37 autres pays, respectivement. *Theobroma cacao*, en provenance de la région néotropicale, a commencé à être introduit dans les régions tropicales d'Afrique et d'Asie au seizième siècle. Pour de nombreuses espèces, les essais de provenance ont débuté au cours du siècle dernier. Ils portaient sur des semences provenant de différents pays mais que l'on trouvait également dans d'autres pays. Plus récemment, la documentation du transfert de matériel génétique d'arbres agroforestiers à l'appui des pratiques agricoles s'est améliorée, mais les origines des provenances par exemple, restent en grande partie inconnues.

Effets potentiels liés à la portée des mesures régissant l'accès et le partage des avantages

10. Les Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages insistent sur le fait que les mesures d'accès et de partage des avantages doivent énoncer clairement quelles sont les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture qui sont couvertes par les dispositions en matière d'accès, et quelles sont celles qui ne le sont pas⁷. Cette considération s'applique tant au champ d'application qu'à l'application dans le temps des mesures régissant l'accès et le partage des avantages. Les notes explicatives devraient préciser que:

Les ressources génétiques forestières sont souvent commercialisées sous une forme permettant de les utiliser en tant que produit (pour la plantation ou l'alimentation, par exemple) ou à des fins de recherche-développement. Certains pays trouvent préoccupant que les produits qui ont été obtenus sans consentement préalable en connaissance de cause ni conditions convenues d'un commun accord puissent finir par être utilisés à des fins de recherche-développement. Leurs mesures relatives à l'accès et au partage des avantages réglementent par conséquent l'accès aux ressources génétiques à la fois pour une utilisation en tant que produits et pour les activités de recherche-développement. Réglementer l'accès aux ressources génétiques forestières – utilisées en tant que produits – peut avoir des incidences notables sur les échanges commerciaux de matériel forestier de reproduction. Si les mesures d'accès et de partage des avantages ne régissent pas l'accès aux produits, elles peuvent néanmoins exiger que l'utilisateur fasse la demande d'un permis et en partage les avantages, dans l'éventualité où il changerait d'intention et utiliserait les produits à des fins de recherche-développement.

Essais de provenance considérés comme une «utilisation»

11. L'accès aux ressources génétiques pour leur «utilisation», telle que définie dans le Protocole de Nagoya, déclenche généralement l'application de mesures régissant l'accès et le partage des avantages. L'«utilisation» selon le Protocole de Nagoya signifie «mener des activités de recherche et développement sur la composition génétique et/ou biochimique de ressources génétiques, notamment par l'application de la biotechnologie»⁸. Les Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages signalent qu'il est parfois difficile de déterminer si des ressources génétiques forestières sont utilisées dans le sens du Protocole de Nagoya⁹. Les notes explicatives devraient préciser que:

Les essais de provenance réalisés sur des sources de semences dans le but de recenser les essences les mieux adaptées aux conditions d'un site de plantation spécifique peuvent contribuer tout simplement au reboisement et à la production de bois d'œuvre ou de produits non ligneux dans d'autres sites présentant des caractéristiques similaires. D'autre part, la

⁷ Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages, paragraphe 36.

⁸ Protocole de Nagoya, article 2.

⁹ Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages, paragraphes 46 à 48.

recherche sur les provenances est une composante importante de l'amélioration des arbres, souvent considérée comme faisant partie de la recherche-développement¹⁰. Les mesures régissant l'accès et le partage des avantages doivent de ce fait distinguer clairement les activités en lien avec les ressources génétiques forestières qui sont considérées comme une «utilisation» de celles qui ne le sont pas.

Dispositions relatives à l'accès et au partage des avantages

12. Les Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages indiquent que les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont souvent échangées dans le cadre d'étroites relations de collaboration et de partenariat, où de nombreuses parties prenantes agissent davantage en tant qu'intermédiaires dans la chaîne de valeur, c'est-à-dire qu'elles ne sont ni le fournisseur initial, ni l'utilisateur final d'une ressource déterminée. Les notes explicatives devraient préciser que:

Si les mesures relatives à l'accès et au partage des avantages considèrent les essais de provenance comme s'agissant d'une «utilisation», elles pourraient toujours satisfaire ce volet particulier de la recherche-développement en donnant la possibilité de conclure des accords-cadres autorisant l'accès et l'utilisation de toute une gamme de ressources génétiques forestières aux fins des essais, et en abordant le partage des avantages entre tous les partenaires contribuant aux essais.

Partage des avantages découlant des ressources génétiques forestières

13. Les avantages monétaires devant être partagés au titre de dispositions relatives à l'accès et au partage des avantages peuvent revêtir plusieurs formes: frais d'accès, paiements versés d'avance, salaires, etc. Dans le cas des ressources génétiques forestières, il peut s'écouler beaucoup de temps entre l'accès aux ressources et la concrétisation des avantages. Les notes explicatives devraient préciser que:

Les dispositions relatives à l'accès et au partage des avantages peuvent prévoir que le partage des avantages monétaires se fasse lorsque ces derniers se concrétisent, mais certains pays peuvent réfléchir à des moyens de partager des avantages non monétaires, compte tenu du délai extrêmement long entre l'accès aux ressources génétiques forestières et la concrétisation des retombées positives. La mise en commun de données apporte souvent une valeur ajoutée. Les pays souhaiteront peut-être envisager d'établir des dérogations en matière de partage des avantages en vue de promouvoir les activités relatives aux espèces menacées d'extinction.

Élaboration de mesures législatives, administratives et politiques relatives à l'accès aux ressources génétiques forestières et au partage des avantages en découlant

14. Lorsque les mesures régissant l'accès et le partage des avantages en vigueur dans les pays qui réglementent leurs propres ressources génétiques établissent des règles spécifiques aux sous-secteurs pour des sous-secteurs spécifiques des ressources génétiques tels que les ressources génétiques forestières, le champ d'application de ces règles doit être défini. Les notes explicatives devraient préciser que:

Lorsque les mesures régissant l'accès et le partage des avantages en vigueur dans les pays qui réglementent leurs propres ressources génétiques établissent des règles relatives aux ressources génétiques forestières spécifiques aux sous-secteurs, les décideurs doivent examiner le champ d'application des «ressources génétiques forestières». Les problèmes à étudier sont notamment l'application des mesures régissant l'accès et le partage des avantages spécifiques aux ressources génétiques forestières à l'ensemble des ressources génétiques forestières contribuant directement ou indirectement à la sécurité alimentaire. Les ressources génétiques forestières pourraient ainsi inclure toutes les utilisations et pratiques d'échange de matériel génétique et reproducteur forestier (semences, plantules, boutures racinées, gènes, etc.) issu d'arbres fruitiers, d'essences donnant d'autres produits comestibles et/ou d'espèces

¹⁰ Koskela, J.; Vinceti, B.; Dvorak, W.; Bush, D.; Dawson, I.K.; Loo, J.; Kjaer, E.D.; Navarro, C.; Padolina, C.; Bordács, S. *et al.* 2014. *Utilization and transfer of forest genetic resources: a global review. Forest Ecology and Management*, 333: 22-34.

qui fournissent des services utiles pour l'alimentation et l'agriculture (entre autres, lutte contre l'érosion, filtration et conservation de l'eau, amélioration de la fertilité du sol, résistance au vent, conservation de la biodiversité, plantes mellifères, fixation de l'azote, zones ombragées), ainsi que d'essences permettant aux populations forestières de tirer un revenu de produits non alimentaires (bois d'œuvre, fibres, vêtements, abris, énergie, tanins, résine, écotourisme, etc.). Très souvent, les arbres sont polyvalents ou leur utilisation première est modifiée dans le temps, ce qui amène à s'interroger sur la nécessité d'adapter en conséquence les réglementations régissant l'accès aux ressources génétiques forestières à des fins d'utilisation.

ANNEXE D

PLANIFICATION DE LA DIX-NEUVIÈME SESSION DE LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Questions sectorielles

Ressources zoogénétiques	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'élaboration du <i>Troisième rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> et en rendre compte • Élaborer un rapport sur la mise en œuvre du (Deuxième) plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et son éventuelle mise à jour • Élaborer le rapport intérimaire de la FAO sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques • Élaborer un rapport succinct sur la situation et les tendances des ressources zoogénétiques
Ressources génétiques aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Donner suite au rapport sur <i>L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> • Rédiger une version abrégée du rapport sur <i>L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> • Publier les rapports nationaux présentés en vue de l'élaboration du rapport sur <i>L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>
Ressources génétiques forestières	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer le rapport intérimaire de la FAO sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources génétiques forestières • Présenter le Deuxième rapport sur la mise en œuvre et le <i>Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde</i>
Micro-organismes et invertébrés	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des travaux intéressant les micro-organismes et les invertébrés • Donner suite aux recommandations antérieures de la Commission sur cette question
Ressources phytogénétiques	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer le rapport intérimaire de la FAO sur la mise en œuvre du Deuxième plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture • Élaborer une mise à jour sur l'élaboration du <i>Troisième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>

Questions transversales

<i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un rapport intérimaire sur la mise en œuvre du suivi de <i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>
Accès et partage des avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer un examen des instruments existants en matière d'accès et de partage des avantages et de leur impact sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et définir les travaux futurs • Donner suite aux recommandations antérieures de la Commission sur cette question
Biotechnologies	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'examen des travaux concernant les biotechnologies aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
«Informations génétiques numériques»	<ul style="list-style-type: none"> • Donner suite aux recommandations antérieures de la Commission sur cette question
Changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer l'état d'avancement de l'évaluation du rôle des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets dans le monde

	<ul style="list-style-type: none">• Donner suite aux recommandations antérieures de la Commission sur cette question
Sécurité alimentaire, nutrition et santé	<ul style="list-style-type: none">• Donner suite aux recommandations antérieures de la Commission sur cette question• Élaborer une note de synthèse sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et la santé humaine
Gestion	<ul style="list-style-type: none">• Élaborer le rapport intérimaire / examen du Plan stratégique et du Programme de travail pluriannuel
Autres questions	<ul style="list-style-type: none">• Inviter les instruments et organismes internationaux à rendre compte de leurs travaux à l'appui des activités de la Commission et compiler les contributions recueillies

ANNEXE E

LISTE DES DOCUMENTS**Documents de travail**

Cote	Titre
CGRFA/WG-FGR-5/18/1 Rev.1	Ordre du jour provisoire
CGRFA/WG-FGR-5/18/1 Add.1	Ordre du jour annoté et calendrier provisoires
CGRFA/WG-FGR-5/18/2	État d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières
CGRFA/WG-FGR-5/18/3	Élaboration du <i>Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde</i>
CGRFA/WG-FGR-5/18/4	Notes explicatives décrivant, dans le cadre des Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages, les caractéristiques distinctives des ressources génétiques forestières
CGRFA/WG-FGR-5/18/5	Examen du projet d'étude exploratoire de cadrage visant à recueillir des éléments factuels sur les «informations génétiques numériques» concernant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA/WG-FGR-5/18/6	Projet de plan de travail concernant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA/WG-FGR-5/18/7	Projet révisé de plan stratégique 2018-2027 de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Documents d'information

Cote	Titre
CGRFA/WG-FGR-5/18/Inf.1	Note d'information à l'intention des participants
CGRFA/WG-FGR-5/18/Inf.2	<i>Statutes of the Intergovernmental Technical Working Group on Forest Genetic Resources, and Members and Alternates elected by the Commission at its Sixteenth Regular Session</i>
CGRFA/WG-FGR-5/18/Inf.3	<i>Preliminary First Report on the Implementation of the Global Plan of Action for the Conservation, Sustainable Use and Development of Forest Genetic Resources</i>

CGRFA/WG-FGR-5/18/Inf.4	<i>Draft voluntary guidelines for preparing a national strategy for forest genetic resources</i>
CGRFA/WG-FGR-5/18/Inf.5	<i>Draft funding strategy for the implementation of the Global Plan of Action for the Conservation, Sustainable Use and Development of Forest Genetic Resources</i>
CGRFA/WG-FGR-5/18/Inf.6	<i>Draft guidelines for the preparation of country reports for The Second Report on the State of the World's Forest Genetic Resources</i>
CGRFA/WG-FGR-5/18/Inf.7	<i>Inputs by Members and Observers on Access and Benefit-Sharing for Genetic Resources for Food and Agriculture</i>
CGRFA/WG-FGR-5/18/Inf.8	<i>Outputs of the International Workshop on Access and Benefit-sharing for Genetic Resources for Food and Agriculture</i>
CGRFA/WG-FGR-5/18/Inf.9	<i>Proceedings of the International Workshop on Access and Benefit-sharing for Genetic Resources for Food and Agriculture</i>
CGRFA/WG-FGR-5/18/Inf.10	<i>National Focal Point Survey on Access and Benefit-Sharing for Aquatic Genetic Resources for Food and Agriculture</i>
CGRFA/WG-FGR-5/18/Inf.11	<i>Draft exploratory fact-finding scoping study on "digital sequence information" on genetic resources for food and agriculture</i>
CGRFA/WG-FGR-5/18/Inf.12	Liste des documents
CGRFA/WG-FGR-4/16/Inf.13	Liste des délégués et des observateurs